

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

- ✓ Pour bien assurer son avenir, l'épargne doit évoluer en fonction de ses projets, de son horizon de placement et de son âge ;
- ✓ A vingt ans, quelle que soit votre situation, une épargne de précaution doit être mise en place ;
- ✓ Investie sur des livrets réglementés (livret A notamment) ou des plans d'épargne (PEL, CEL, ...), elle permet de faire face aux coups durs de la vie ;
- ✓ A trente ans, l'immobilier devient souvent le premier investissement. L'assurance-vie et l'épargne retraite le complètent ;
- ✓ A quarante ans, l'épargne se diversifie sous forme de PEA et de produits spécifiques (Perp, contrats Madelin). Pour les personnes les plus fiscalisées, il existe les SCPI et les SOFICA. Pour les salariés, l'épargne salariale (PEE et PERCO) est une option intéressante
- ✓ A cinquante ans, c'est le moment de préparer sérieusement sa retraite. Il est également temps de se préoccuper du sort des siens par des produits d'assurance spécifiques (dépendance notamment) ;
- ✓ Une fois à la retraite, l'épargne reste toujours possible. C'est le moment également d'organiser la transmission de ses biens.

EN BREF

Quel que soit son âge, il faut s'interroger sur son horizon de placement, son rapport au risque et ses projets. Un bon placement est celui qui vous correspond le mieux. N'hésitez pas à demander conseil.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'épargne logement	L'épargne salariale	Les SOFICA	Le papier pierre SCPI	Le patrimoine financier des français en 2016
<u> Cliquez-ici </u>	<u> Cliquez-ici </u>	<u> Cliquez-ici </u>	<u> Cliquez-ici </u>	<u> Cliquez-ici </u>

EN PARTENARIAT AVEC



lafinancepourtous.com
LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE